

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Band: 24 (1922-1923)
Artikel: Organisation et programme d'activité de la commission pour l'étude de la maison rurale et des établissements humains
Autor: Hassinger, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisation et programme d'activité de la commission pour l'étude de la maison rurale et des établissements humains.

Par M. le Prof. Dr. H. HASSINGER, Bâle
(traduit par M. ED. COSANDIER, Genève).

I. But et organisation.

A. But.

La Société suisse des Traditions populaires a l'intention d'étendre son activité à l'étude de la maison rurale et des établissements humains. *L'étude de la maison rurale* comporte l'étude des formes indigènes anciennes, et plus particulièrement des formes primitives de la maison d'habitation rurale, de sa construction et de son aménagement intérieur et cherche à se renseigner sur le développement culturel de la maison suisse; *l'étude des établissements humains* se propose le but plus général d'étudier les groupements ruraux, village, hameau, ferme ou chalet alpestre, dans leur dépendance de la nature du sol et dans leur relation avec la vie sociale; outre ces relations, elle cherche à établir ce qui, dans la disposition des localités et des propriétés, constitue l'héritage d'un ancien état juridique ou social. Ces observations laissent parfois reconnaître le souvenir des conditions géographiques inhérentes à la patrie primitive des populations.

B. Organisation.

1. *Commission centrale.* La Société suisse des Traditions populaires a fondé une commission pour l'étude de la maison rurale et des établissements humains sous la présidence de M. le Prof. Dr. FÉLIX SPEISER, président central. La direction de cette commission est confiée à un comité désigné par le Comité central de la Société suisse des Traditions populaires, lequel se compose de M. le Prof. Dr. Speiser, nommé plus haut et de

1. M. le Prof. Dr. W. DEONNA, Genève,
2. " " " " H. HASSINGER, Bâle,
3. " " " " E. HOFFMANN-KRAYER, Bâle,
4. " " " " H. LEHMANN, Zurich,
5. " " " " H. SCHWAB, Architecte, Bâle.

La Commission se subdivise en *deux sections*:

- a) Etude de la maison rurale: Directeur Dr. SCHWAB,
 - b) Etude des établissements humains: Directeur Prof. HASSINGER,
- qui travaillent en étroite collaboration l'une avec l'autre et en relation avec le Comité central.

2. *Groupes d'études*. La Commission crée des groupes d'études cantonaux dans toute la Suisse, soit:

1. *Bâle*, avec, comme région annexe, les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Argovie, Soleure.
2. *Zurich*, avec, comme région annexe, les cantons de Zurich, Schaffouse, Glaris, Tessin.
3. *Lucerne*, avec, comme région annexe, les cantons de Lucerne, Schwyz, Uri, Unterwald, Zoug.
4. *St. Gall*, avec, comme région annexe, les cantons de St. Gall, Appenzell, Thurgovie.
5. *Coire*, avec, comme région annexe, le canton des Grisons.
6. *Berne*, avec, comme région annexe, le canton de Berne et le Haut-Valais.
7. *Fribourg*, avec, comme région annexe, le canton de Fribourg.
8. *Neuchâtel*, avec, comme région annexe, le canton de Neuchâtel.
9. *Lausanne*, avec, comme région annexe, le canton de Vaud, et, éventuellement, le Bas-Valais, en relation avec le groupe d'études de Genève.
10. *Genève*, avec, comme région annexe, le canton de Genève et le Bas-Valais, avec collaboration éventuelle de Lausanne.

Les directeurs des sections convoquent, quand ils le jugent nécessaire, les représentants des groupes d'études pour s'entendre avec eux sur l'organisation des travaux.

Les directeurs des sections assurent la liaison entre les groupes d'études et le comité de la commission.

La délimitation des champs d'activité peut être modifiée pour des raisons pratiques après entente entre les groupes d'études et sous réserve de l'approbation des directeurs des sections.

Afin de pouvoir fournir un travail aussi complet que possible et d'assurer son unité à toute l'entreprise, il convient que la direction de chaque groupe d'études comprenne des architectes, des ethnologues, des anthropogéographes, des historiens, et, si possible, des délégués des cantons. Les groupes d'études s'assureront la collaboration des autorités canto-

nales, des instituts universitaires et des sociétés scientifiques de leur contrée et feront appel aussi à des savants compétents et aux travailleurs de tout genre qui s'intéressent à ces recherches, même s'ils n'en ont pas fait leur étude habituelle. La direction des études des établissements humains s'assurera particulièrement le concours des sociétés géographiques, et, là où celles-ci font défaut, des sociétés d'histoire naturelle et d'histoire. La participation des sections du Club Alpin suisse, des associations du Heimatschutz est désirable aussi. Chaque groupe d'études désignera son directeur.

C. Exécution des travaux.

1. *La première tâche* des groupes d'études est de réunir des collaborateurs capables. Outre les spécialistes, on peut s'adresser aux personnes qui s'intéressent aux recherches nationales. Leur collaboration n'est pas seulement désirable, elle est même indispensable, en particulier celle des maîtres d'école, des pasteurs et des représentants des communes qui seront fiers de faciliter une œuvre nationale. Peu à peu on étudiera chaque contrée, chaque vallée, chaque commune, afin d'obtenir une vue d'ensemble des établissements humains. Tout d'abord la répartition entière des travaux parmi les collaborateurs n'est guère possible ni même nécessaire. *Il vaudrait mieux adopter pour principe d'entreprendre les travaux d'enquêtes et de réunion de documents partout où se trouveront des personnes compétentes*, où les conditions sont les plus simples et où l'altération des conditions rurales des habitats par l'influence de la ville est nulle ou minime. L'on peut mettre aussi au premier plan l'étude de régions tout à fait inexplorées jusqu'à présent; on ne renoncera pas toutefois à mener à chef les travaux préparatoires les mieux faits qui ne demandent qu'à être complétés.

2. Pour l'exécution des travaux d'enquêtes, les Instructions spéciales que nous donnons ci-après serviront d'indication. Il va de soi que ces questionnaires sont incomplets et qu'il faudra les modifier suivant les circonstances locales. On s'y tiendra cependant autant que possible afin de conserver l'unité de l'entreprise.

3. Les réponses aux questions posées et, d'une manière générale, toutes les communications écrites concernant les observations recueillies, seront notées sur une fiche spéciale

pour chaque établissement, village, hameau, ferme isolée, alpage ou une seule maison intéressante dans un village, un hameau. On y joindra le cas échéant le relevé des plans. Conformément au modèle ci-joint, chaque fiche portera en tête, à gauche, le nom du canton, du district, de la commune et éventuellement de la partie de la commune; à droite en haut, on indiquera le nom de la section (maison rurale ou établissements humains), le nom de l'enquêteur et la date de l'enquête. Chaque réponse sera précédée du numéro du questionnaire qui la concerne. Il est sans doute inutile de noter les questions qui ne concernent pas le sujet. En principe, chaque fiche ne traitera qu'un seul sujet (village, hameau, ferme ou maison isolée). On peut écrire sur les deux côtés de la fiche, et, si une seule ne suffit pas, on en prendra d'autres du même format et numérotées à la suite, *en répétant l'en-tête des premières*.

Dans l'étude des établissements humains, on consacra au moins une fiche à chaque localité que l'on ne peut pas encore étudier en détail.

4. Outre les plans de maisons, (avec indication exacte de l'objet traité) on donnera des photographies datées et bien déterminées, des copies de plans datés de propriétés et de localités, d'après les originaux des archives communales. On attachera une importance spéciale aux noms populaires des propriétés, qui souvent ne sont plus connus que des vieillards et qui diffèrent des noms officiels ou font entièrement défaut sur les cartes officielles. On orthographiera ces noms de la façon la plus conforme à la prononciation et on les groupera dans des listes ou mieux encore on les indiquera entre parenthèses sur la carte.

5. Ceux qui s'intéressent spécialement à l'étude des établissements humains peuvent prêter leur concours à l'étude de la maison rurale en signalant à la direction des groupes d'étude les vieilles maisons particulièrement intéressantes, les aménagements intérieurs originaux, les ustensiles de ménage ou anciens outils de campagne, et demanderont éventuellement l'appui scientifique de la direction pour le relevé des plans de localités ou de maisons. Et, d'autre part, ceux qui s'intéressent spécialement à l'étude de la maison rurale, signaleront à la direction les observations intéressantes concernant l'autre section.

6. *On remettra les documents rassemblés à la direction des groupes d'études qui les transmettra à la Société suisse des Traditions populaires.*

On adressera les communications concernant:

la maison rurale à M. le Dr. H. Schwab, Architecte, Bâle,
Missionsstrasse 48,

les établissements humains à M. le Prof. Dr. H. Hassinger, Bâle,
Geogr. Anstalt, Münsterplatz 19.

Les deux directeurs des sections donneront tous les renseignements qui sont de leur ressort.

7. Les matériaux rassemblés par la commission et ses sections ou acquis d'une autre façon par la Société suisse des Traditions populaires sont propriété de la Société. Ils seront transmis aux «Archives et à la Bibliothèque des études de la maison rurale et des établissements humains». On les mettra à la disposition des spécialistes et les revisera le plus vite possible avec le concours de personnes officielles et privées. Le droit de publication appartient exclusivement à la Société, mais celle-ci peut s'en dessaisir en faveur d'autres sociétés scientifiques suisses ou de savants. Dans ce cas, l'ouvrage imprimé portera en sous-titre la mention: «Publications de la Société suisse des Traditions populaires, Commission pour l'étude de la maison rurale et des établissements humains». Il est désirable aussi que la forme extérieure de ces publications soit conforme à celles de la Société. Un nombre d'exemplaires qui reste à fixer sera remis aux archives.

8. La direction des groupes d'études cherchera à obtenir pour ses recherches des traditions populaires l'appui matériel des autorités cantonales et communales, ainsi que des sociétés scientifiques et des particuliers, ses propres moyens ne lui permettant pas de mener sa tâche à chef.

9. Outre l'organisation précitée des recherches, les groupes d'études cantonaux réuniront pour leur champ d'activité les titres de toutes les publications (y compris les articles de revues) relatives aux questions qui les intéressent, et les grouperont en catalogue sur fiches. On y joindra les collections de gravures et de manuscrits avec indication du lieu et du propriétaire. Autant que possible, on remettra un double de ce catalogue à la Société suisse des Traditions populaires, pour ses Archives et on le complètera annuellement. On collec-

tionnera également les ouvrages imprimés et même les photographies (plus particulièrement les vues à vol d'oiseau d'habitats et de propriétés), les anciens et les nouveaux plans de localités et de propriétés. Si l'on exécute des doubles, on est prié de les remettre à la direction des sections.

10. La direction des groupes d'études est invitée à annoncer en temps utile à la Commission pour la maison rurale et les établissements humains sa constitution et l'effectif de ses membres, et à indiquer sur un croquis la répartition de son champ d'activité. A la fin de chaque année civile, elle présentera à la commission pour l'étude de la maison rurale et des établissements humains un rapport sur son activité, et, à la même époque, les deux directeurs des sections présenteront également un rapport écrit au Comité de la Société suisse des Traditions populaires.

11. En plus de l'organisation des enquêtes, on procédera à la publication de monographies de villages, faites en collaboration par différents spécialistes, architectes, ethnographes, anthropogéographes, historiens. Ces travaux, qui seront publiés par la Société suisse des Traditions populaires, serviront de modèles pour éveiller l'intérêt et la compréhension de la population pour ce genre d'études nationales; on pourra également atteindre ce but par des conférences avec projections lumineuses, faites par des spécialistes. Le sujet de ces monographies pourrait être, p. ex. un village agricole ou vinicole ayant conservé sa forme primitive, dans chacune des différentes régions du Plateau de la Suisse, un village du Plateau du Jura romand (p. ex. des Franches-Montagnes) un village alpestre avec ses alpages étagés, d'Appenzell, St. Gall (p. ex. Wildhaus), des Grisons allemands et romanches, des cantons primitifs, de l'Oberland bernois, des Alpes fribourgeoises, du Haut et du Bas-Valais, et du Tessin. Le groupe d'études de Bâle se propose de commencer par l'étude d'un village du Jura, dans la région de Bâle.

D. But des travaux.

A l'aide de ce matériel recueilli scientifiquement et de façon exhaustive, on veut obtenir une vue d'ensemble complète de la corrélation de toutes les activités humaines, qui trouvera son expression dans des reproductions cartographiques et une monographie générale des établissements humains de

la Suisse. On souhaite que cette synthèse aboutisse à de nouvelles découvertes sur l'origine et l'évolution des habitats de la Suisse et les caractères typiques de la construction de ses maisons.

II. Instructions spéciales pour l'étude des établissements humains.

Remarques préliminaires.

On signalera sur les établissements humains toutes les particularités que l'on ne peut discerner avec certitude sur la carte Siegfried (Atlas topograph. de la Suisse 1 : 25 000 ou 1 : 50 000). Dans l'étude d'établissements humains dont la répartition topographique est dense et dont souvent le nom ne figure pas sur les cartes, et pour les groupes de huttes alpestres on joindra si possible une carte où chaque habitat portera le numéro correspondant à celui de la fiche. Pour toutes les indications de localités, on se référera à la carte Siegfried. On attachera une importance particulière aux noms populaires, non seulement des localités, des maisons et des différentes parties qui les composent, des bâtiments d'exploitation, des ustensiles et des travaux agricoles, des propriétés, mais aussi des objets naturels dans le district (montagnes, cours d'eau, rochers), ces noms différant souvent des noms officiels de la carte ou ne se rapportant pas aux mêmes objets. Les groupements ruraux transformés par l'adjonction de caractères urbains (villages industriels du Centre, des Hauts Plateaux du Jura, des stations alpestres et des stations d'étrangers) présentent le plus de difficultés. Leur étude ne viendra qu'en second lieu. A cet effet des géographes spécialisés dans ces questions nous renseigneront au moyen de plans analytiques sur le degré d'altération des conditions rurales de l'ancien groupement et sur sa constitution primitive (qui peut être reconstituée aussi par de vieilles cartes). Ces plans grouperont les habitations, p. ex. en vieilles maisons de paysans situées sur la parcelle primitive, maisons de paysans modifiées souvent par l'influence de la ville, maisons plus récentes de paysans construites sur des parcelles anciennes fusionnées entre elles ou sur un terrain provenant du partage de biens communaux, maisons avec boutiques et ateliers d'un caractère urbain, auberges, édifices publics, villas, maisons d'ouvriers, bâtiments industriels. On fournira un exemple de ce genre qui servira de modèle.

A. Adaptation directe des établissements humains aux conditions naturelles.

1. *Situation.* Les cartes indiquent d'habitude si les groupements se trouvent dans une vallée, sur un terrain incliné, des terrasses, des cônes de déjection, des sommets, des éperons, une arête descendante ou au contraire s'ils sont situés dans des combes.

Toutefois les cartes, surtout celles de 1 : 50 000 n'indiquent pas toujours la conformation détaillée du terrain qui a son importance pour la situation de petites habitations, p. ex. dos de moraines, éboulis de montagnes, blocs de pierre isolés, roches moutonnées, bassins fermés (dolines), petits vallonnements ou combes. On indiquera de plus si la situation semble résulter de la nécessité de se protéger contre les forces naturelles (glissements de terrain, crues, éboulis, avalanches de pierres, tempêtes, déplacement d'air dû à des avalanches poudreuses, tourmentes de neige), s'il y a des constructions pour se protéger contre ces différents accidents et comment elles ont été établies. Des maisons isolées ou des groupes d'habitation ont-ils dû être transférés pour ces raisons, quand, d'où et où? Y a-t-il un bois mis à ban pour protéger l'établissement humain? La forme de la localité est-elle déterminée par la configuration du terrain (relief, eau)? De plus, on n'indiquera la forme de la localité (village en essaim, développé le long des routes, d'un ruisseau, en plusieurs rangées égrenées, hameau dispersé ou massé) que si l'on a de la peine à la reconnaître distinctement sur la carte, parce que les bâtiments d'exploitation, confondus avec les maisons d'habitation, se trouvent à côté de celles-ci ou que le plan primitif a été effacé par des adjonctions urbaines (voir ci-dessus, Remarques préliminaires).

2. *Questions d'hydrographie.* Y a-t-il une source près de l'habitat, ou un puits, une conduite d'eau et d'où vient-elle? Indiquer la situation des fontaines de villages (évent. avec croquis). Y a-t-il des maisonnettes de puits? des citernes? comment sont-elles construites et où se trouvent-elles par rapport à la maison? Y a-t-il des puits à poulie? (particulièrement pour les maisons du plateau du Jura.) Le ruisseau du village actionne-t-il des moulins, où, en quel nombre et de quelle espèce? On indiquera aussi les moulins qui ne sont plus en usage ainsi que leur utilisation actuelle. La campagne

est-elle irriguée? Quand et par quel moyen? (bisses du Valais, s'ils ne sont pas indiqués sur la carte, dire aussi s'ils sont encore en usage ou non). La force motrice des eaux est-elle utilisée d'une autre manière encore et depuis quand? Y a-t-il des abreuvoirs publics pour le bétail, des bassins qui ne sont pas indiqués sur la carte servant à la pisciculture, à l'aviculture ou des réservoirs servant pour des incendies? En existait-il dans la commune, ont-ils été supprimés, quand et pourquoi? Y a-t-il manque d'eau pendant les périodes de sécheresse de l'été?

3. *Sol.* L'habitat est-il situé sur un terrain rocheux (roches primitives, ardoises, chaux, grès) ou sur un terrain meuble (terre glaise, loess, argile, sable, éboulis, moraines, tourbières). Le terrain est-il imperméable ou non? Le sol est-il exploité et dans quel but? (briquetteries, ballastières, fours à chaux, extraction de ciment et de pierre de taille, ardoises, tourbières). Pour les carrières, les tuileries, les ballastières mentionnées sur la carte, il faudra indiquer si elles sont encore exploitées ou non, si l'habitat attenant est encore habité ou non et dire aussi, si possible, jusqu'à quelle époque remonte cette exploitation du sol.

4. *Matériaux de construction indigènes.* Les vieilles maisons ou certaines de leurs parties (fondations, rez-de-chaussée, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation) sont-elles construites en pierre et de quelle espèce de pierre? sa provenance? Y a-t-il des constructions en poutres équarries, en colombage, en charpente? Les procédés de construction ont-ils été modifiés par suite du manque croissant de bois, de son renchérissement ou pour toute autre raison? De quel bois s'est-on servi et se sert-on actuellement? Les briques sont-elles un matériel de construction indigène? Genre de toitures: Bardes, paille, tuiles, dalles de pierre (gneiss ou ardoise). Les toitures de pierre sont-elles usuelles? Y a-t-il des dépendances, des caves creusées dans le roc ou le loess? et y en a-t-il qui soient même encore habitées? De quels matériaux se sert-on pour la clôture des champs, des jardins, des fermes (murs de pierre, haies vives, palissades, et quelle en est la construction)?

5. *Climat.* a) *Insolation.* Quelle est l'exposition des pièces d'habitation dans les habitats dispersés, les villages et les hameaux étendus? Quelle est celle de la façade d'un habitat rectiligne? Les maisons s'étendent-elles en hauteur ou en

largeur pour utiliser les rayons solaires? L'habitat ne reçoit-il pas du tout le soleil pendant l'hiver? pendant combien de temps? Mesures de protection spéciales des maisons contre les grands froids de l'hiver et les chaleurs de l'été (p. ex. volets, doubles fenêtres, tonnelles, loggias, aération des greniers).

b) Vents et précipitations atmosphériques. A-t-on pris des mesures pour protéger l'habitat ou la maison contre les vents, les hautes couches de neige persistante, les fortes précipitations atmosphériques? (p. ex. toitures de bardeaux). Comment s'écoulent les eaux provenant des pluies et de la fonte des neiges? Le foehn exerce-t-il une influence sur la disposition des lieux? Y a-t-il eu des incendies causés par le foehn? à quelle époque? Ont-ils déterminé de nouvelles constructions ou le transfert de l'habitat? Les toits sont-ils souvent endommagés par la pression de la neige?

B. Adaptation indirecte aux conditions naturelles et influence de la civilisation des habitants sur la disposition des établissements humains.

1. La forme de la localité est-elle adaptée, de l'avis de ses habitants, aux conditions de l'économie rurale? La forme de la localité ou la construction de la maison a-t-elle été modifiée dans les dix dernières années par suite de changements dans l'exploitation économique (p. ex. intensification de l'élevage du bétail au lieu de la culture des céréales, des vignes etc.) et de quelle manière?

2. Les bâtiments d'exploitation sont-ils réunis sous un même toit avec la maison d'habitation et comment? (V. aussi les Instructions pour l'étude de la maison rurale) ou bien quelle est leur situation par rapport à la maison d'habitation? Quelles dépendances y a-t-il, p. ex. le «Stöckli» pour les vieux paysans? On donnera si possible les plans des villages, qui indiqueront la destination de chaque bâtiment (écurie, grange, cabane, stöckli). Y a-t-il des groupes de granges, de caves, de greniers, en dehors du village et comment sont-ils exposés? (situation sur le sol et insolation). Les greniers sont-ils surélevés ou reposent-ils directement sur le sol? Pourquoi? Les pieds sont-ils en bois, en pierre, ou bien en bois recouvert de mortier, de ciment?

3. Cultive-t-on encore du lin et du chanvre, file-t-on et tisse-t-on encore? Quelles dispositions ont été prises pour cela

dans la maison, p. ex. ateliers de cardage? Cultive-t-on encore le colza, le pavot, le tabac, la chicorée, presse-t-on l'huile? que fabrique-t-on encore pour l'usage domestique (linge, vêtements, ustensiles en bois et en fer, meubles et jouets)? des industries domestiques se sont-elles établies à demeure ou au contraire ont-elles disparu, pourquoi et quand? (sculpture sur bois, tissage, broderies, tressage de la paille). Quelles dispositions les maisons présentent-elles à cet effet (caves pour tisser, locaux pour broder)?

4. Comment sont construites les caves à vin? Y a-t-il des pressoirs pour le fruit, le vin, l'huile, appartiennent-ils à la communauté ou presse-t-on dans chaque maison? Y a-t-il des fours à sécher les fruits, des fours de boulangers, dans la maison ou en dehors? des laiteries et des fromageries dans la maison ou en dehors, à l'usage de la communauté, depuis quand? des ruches? comment sont-elles construites et où sont-elles placées? des pigeonniers? Y a-t-il des aménagements spéciaux devant ou près de la maison ou à l'intérieur pour sécher le foin, les plantes fourragères, les légumineuses, le maïs, le raisin, les fruits, des entrepôts pour le fruit ou les pommes de terre, les branchages servant de fourrage ou de litière, le bois de chauffage, la tourbe, le charbon de bois etc.?

5. Où sont placés les tas de fumier et quelles dispositions sont prises pour la vidange? Les W. C. sont-ils dans la maison ou en dehors?

6. Y a-t-il dans la commune d'anciennes industries exercées par la population indigène, avec des bâtiments spéciaux, ou ont-elles disparu, depuis quand et pourquoi? des moulins et des scieries? (V. A. 2.), taille de la pierre, foulage, verreries, charbonnières, fonderies, tanneries?

7. Quels bâtiments ne servant pas à l'exploitation agricole y a-t-il encore dans le village, la commune? (salles communales, écoles, auberges, salles de danses, maisons de chasse, villas, établissements industriels modernes). S'il y en a un grand nombre dans une localité comprenant de nombreuses constructions, il est inutile de les énumérer. Le plan analytique des habitats pourra seul en donner une représentation exacte (V. Remarques préliminaires).

8. Quelle influence a exercée et exerce encore la circulation sur l'habitat? Le mouvement a-t-il été plus intense avant les chemins de fer (anciennes routes postales, sentiers

à mulets)? Reste-t-il encore des souvenirs du temps des sentiers à mulets ou des voitures de postes? (maisons de postes, auberges, écuries, vieux greniers à blé, à sel, forges). Y a-t-il des restes de voies romaines ou de chemins désignés sous le nom de «Herrenwege et Hochstrassen»? Les routes de la localité et entre les localités sont-elles dallées et pourquoi?

9. Y a-t-il des ruines (églises, chapelles, maisons d'habitation, moulins, etc.), de quand datent-elles et quelles en sont les causes? Y a-t-il des entreprises rurales ou des villages, des hameaux de la commune qui ont périclité et disparu? Y a-t-il dans la localité, dans les champs, dans les bois de la commune des restes de murs ou d'autres traces d'établissements humains? Des noms se rapportant à des établissements inhabités aujourd'hui ou à de vieilles routes? Y a-t-il des «champs surélevés» (bandes de terre s'élevant au-dessus de leur entourage, transformées parfois aujourd'hui en prairies ou en bois)?

10. Le village avait-il des ouvrages de défense et lesquels? La conformation du lieu est-elle déterminée par eux? L'église était-elle fortifiée? Ces ouvrages de défense étaient-ils en communication avec une château fortifié?

11. Jusqu'à quelle année remontent dans les archives de la commune et de l'église les documents et les registres concernant la commune et ses habitants?

12. Les maisons sont-elles entourées de jardins ou bien comment sont situés en général les jardins potagers et les vergers par rapport à la maison? La situation de la ferme isolée dans le champ par rapport aux prairies, champs, bois, pâturages? Comment est situé le village, le hameau? Des copies d'anciens et de nouveaux plans de propriétés avec indication de leurs noms sont très désirés. (Cf. aussi I, C. 4. et II, Remarques prélim.) Quand et comment ont eu lieu des fusions de parcelles ou bien quand et comment les biens communaux ont-ils été partagés? Influence de ce changement de propriétaire sur le réseau des routes et la construction des maisons de la commune. Y a-t-il encore des biens communaux, existe-t-il encore sur ces biens ou ailleurs dans la localité des dispositions pour distribuer suivant leurs possesseurs les bestiaux paissant aux pâturages? Quels noms indiquent une utilisation du territoire communal différente de celle qui est en vigueur aujourd'hui?

*C. Questions particulières pour les communes avec alpages.**a) Dans les Alpes.*

1. A quelle altitude se trouve la ferme la plus élevée de la commune habitée d'une façon permanente, à quelle altitude sur le versant gauche et sur le versant droit de la vallée et à l'extrémité de la vallée? A quelle altitude se trouve le champ de céréales le plus élevé (qu'y sème-t-on, combien de fois?), le champ de pommes de terre, de lin, le vignoble le plus élevé? Jusqu'à quelle altitude trouve-t-on les arbres fruitiers donnant généralement encore des fruits, de quelles espèces? L'habitat le plus élevé où l'on demeure d'une manière permanente se trouve-t-il situé au-dessus de la limite actuelle des forêts?

2. *Economie alpestre de la commune.*¹⁾ Y a-t-il des pâturages alpestres de haute altitude occupés non par des chalets habités temporairement, mais par des fermes habitées d'une manière permanente, voire même par des habitants de la vallée? Y a-t-il des étables sans surveillance permanente au-dessus du village ou des fermes isolées et sont-elles occupées même en hiver? Où se trouvent les mayens (mayens proprement dits, alpages inférieurs, préalpes), quand sont-ils utilisés, où se trouvent les Hautes-Alpes (alpages supérieurs, arrière-alpages)? Dates habituelles de la montée et de la descente des troupeaux.²⁾ Divergences. La commune possède-t-elle des villages d'été et des villages vinicoles habités temporairement? A quelle altitude se trouvent les huttes alpestres les plus élevées?³⁾ Leur situation par rapport au pâturage (bord supérieur, ou inférieur, milieu)? A quelle distance plus haut que les derniers arbres? Les moutons sont-ils surveillés sur les hauts pâturages et y a-t-il des abris pour gens et bêtes? comment sont-ils construits? Y a-t-il des refuges pour les faucheurs alpestres? Désignation usuelle exacte des diverses étapes de pâturages, et en particulier transcription exacte de l'emploi des termes italiens: casolaria, casera, casoni, malga, ricoveri, cascina.

¹⁾ Inutile d'indiquer si l'exploitation est privée ou communale, la statistique des Alpes fournissant ces données. — ²⁾ Inutile d'indiquer le nombre de jours de pâturage, la statistique des Alpes le donnant généralement. — ³⁾ La statistique des Alpes n'a relevé que les limites extrêmes des pâturages alpestres.

3. On numérotera sur la carte la répartition des huttes de la région alpestre dépendant de la commune. Ces numéros répéteront ceux de la fiche, et, comme l'expérience nous apprend que les huttes alpestres ou leurs noms sont souvent omis sur la carte ou sont indiqués alors qu'ils n'existent plus, on prendra soin de rectifier et de compléter. On distinguera des chalets habités les fenils qui ne le sont jamais et les cabanes ne servant d'habitation qu'au moment de la fenaison; les chalets habités seront désignés par des chiffres romains I. II. III. suivant qu'ils appartiennent aux alpages inférieurs, moyens, ou supérieurs. On indiquera de même les écuries, les fromageries isolées ou d'autres dépendances des huttes alpestres.

4. La commune monte-t-elle tout entière ou en partie à la montagne à l'époque des pâturages? Reste-t-il des gardiens au village d'été ou vinicole quand on part pour les alpages? Reste-t-il du bétail dans la vallée, et combien? Quelle population y a-t-il en été sur l'alpage, en moyenne dans chaque chalet?

5. Y a-t-il entre les mayens des fermes habitées d'une manière permanente? Y a-t-il dans leur voisinage des prairies utilisables pour le foin? que fait-on du foin et du regain, l'utilise-t-on sur place ou le transporte-t-on en été ou en hiver et par quels moyens de transport? (traîneaux, etc.). Y a-t-il dans la région des mayens des chalets avec chambres à coucher et cuisine, qui sont habités seulement pendant la fenaison? Les champs sont-ils ensemencés par les habitants du lieu même ou par ceux de la vallée?

6. D'habitude, les données générales concernant la montée du bétail dans chaque alpage et le genre de bétail sur chacun d'eux (jeune bétail, vaches, chevaux, moutons, chèvres, cochons) suffisent, puisqu'elles se trouvent dans la statistique alpestre 1891/1914 et qu'elles sont soumises à une revision tous les dix ans. Toutefois il serait bon d'indiquer les changements survenus.

7. Mode de construction des chalets (bois, pierre), toiture, agencement intérieur, foyer? Comment l'entrée est-elle exposée par rapport au soleil et au vent? Diverses particularités de l'exposition. Conditions hydrographiques et aménagements pour l'eau (sources, abreuvoirs, conduites d'eau), des dépendances? (Cf. aussi II. A. 1—5). Y a-t-il des abris pour

le bétail, des étables, et quand les utilise-t-on? Le mode de construction des huttes alpestres se transforme-t-il et pourquoi? Comment sont faites les palissades (pierre, bois, broussailles)? Y a-t-il des enclos spéciaux où on laisse pousser le foin?¹⁾

8. Des alpages ont-ils été abandonnés, quand et pourquoi? les pâturages alpestres sont-ils devenus moins bons, et, quelles sont les raisons qu'en donne la population? Y a-t-il dans les alpages des souches de vieux arbres au-dessus de la limite actuelle des arbres? A quelle altitude? des alpages se sont-ils transformés en habitats permanents ou vice-versa?

9. A quelle distance de leur commune se trouvent les alpages? Particularités des routes conduisant aux alpages. Combien de fois transporte-t-on le fromage et les produits laitiers sur ces routes à destination de la vallée et comment? Y a-t-il un autre trafic sur ces routes par le moyen de porteurs ou de bêtes de somme?

b) Dans le Jura.

Les questions ci-dessus sont en partie valables pour le Jura. Cependant on observera spécialement si les établissements humains habités d'une manière permanente et les chalets d'alpages sont situés *à-côté* ou *au-dessus* les uns des autres, si des habitats temporaires se sont transformés en habitats permanents et vice-versa, si les pâturages sont utilisés par les gens de la vallée, par ceux des fermes de montagnes, ou des huttes alpestres, si, à côté du bétail des montagnards, celui des habitants de la vallée ne vient point en été aux pâturages, si à cette occasion une partie de la population de la vallée monte aux alpages ou non.

¹⁾ Pour bien des cantons, la statistique des Alpes donne des réponses à une partie de ces questions, toutefois comme elles ne présentent aucune uniformité, il serait désirable de suivre la marche indiquée ici.

Modèle d'une fiche pour l'étude de la **maison rurale**.*)

Canton: Berne.Maison rurale.District: Moutier.

Collaborateur:

Commune: Les Genevez.

Date:

Maison No.

au bas du village,
côté gauche.

Pour les collaborateurs: On placera ci-dessous les réponses aux questions posées dans la brochure publiée sur l'étude de la maison rurale; les numéros se rapportent à ce questionnaire.

1.

2.

3.

4.

5.

etc.

Les fiches terminées seront renvoyées à la direction du groupe; les collaborateurs isolés ne dépendant encore d'aucun groupe les retourneront directement à la direction de la Section pour l'étude de la maison rurale: M. H. Schwab, architecte, Missionsstrasse 48, Bâle. La direction des divers groupes enverra à la même adresse les documents rassemblés.

*) **Pour les collaborateurs:** Il faudra adopter pour les fiches le format de ce modèle. Les fiches peuvent être employées des 2 côtés de la page, mais une fiche ne doit traiter que **d'une seule** maison. Si des fiches supplémentaires sont nécessaires, elles porteront une numérotation continue, mais le même en-tête que la première fiche (voir le modèle).

Modèle d'une fiche pour l'étude des établissements humains.*)

(Fiche consacrée à une commune).

Canton de..... Etablissements humains.
 District de Collaborateur:
 Commune de..... Date

Pour les collaborateurs: Les lettres et les numéros se rapportent aux questions posées dans la brochure publiée sur les établissements humains (v. Archives 24, p. 22). Prière de répondre exactement ci-dessous à ces questions.

- A. 1.

 2.

 3.

 4.

 5. a)

 b)

*) **Pour les collaborateurs:** Il faudra adopter pour les fiches le format de ce modèle. Les fiches peuvent être employées des 2 côtés de la page, mais une fiche ne devra traiter que d'un seul sujet. Pour une réponse complète aux questions, il sera nécessaire d'employer des fiches supplémentaires. Celles-ci porteront une numérotation continue et devront toujours être munies de l'en-tête de la 1ère fiche (voir le modèle). Si une des questions est superflue dans un cas particulier, on laissera libre sur la fiche le numéro correspondant. Si une commune renferme, en dehors de la localité principale, des hameaux, fermes isolées ou alpages, il faudra consacrer une fiche spéciale à chacun de ces établissements.

L'en-tête d'une fiche pour un alpage sera par ex.:

Canton **Valais**. District **Viège**. Commune **Saas-Almagell, Eienalp**. **Etablissements humains**. Collaborateur. Date.

L'en-tête d'une fiche pour une ferme isolée sera par ex.:

Canton **St. Gall**. District **Rorschach**. Commune **Berg**. Ferme **Kirchfeld**. **Etablissements humains**. Collaborateur. Date.

Tournez s. v. p.

B. 1.

2.

3.

C. 1. a)

b)

2.

3.

4.

etc.

Les fiches terminées seront renvoyées à la direction du groupe. Le directeur du groupe enverra ensuite tous les documents rassemblés à la direction de la Section pour l'étude des établissements humains (Prof. Hassinger, Institut de Géographie, Münsterplatz 19, Bâle). Les collaborateurs isolés ne dépendant pas encore d'un groupe enverront leurs documents directement à l'adresse ci-dessus.